

Rapport de la sous-commission des comptes 2018

Dicastère de M. Marc Arlettaz (DSEPE)

Composition de la sous-commission

Membres: Madame Monique Erard Les Verts
Monsieur Christophe Ummel PLR, rapporteur
Monsieur Oguzhan Can PS

La sous-commission s'est réunie le lundi 18 mars 2019 en présence de M. Marc Arlettaz, conseiller communal, chef de dicastère, et des chefs de services suivants :

- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730, 735 et 740 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le service des espaces publics (SEP)
- Centre 860 : M. Denis Cattin (administrateur de la sécurité) et cap Baptiste Develey (commandant de la Sécurité publique, chef de service) pour la Sécurité publique
- Centres 870, 871, 876, 877 et 878 : M. Denis Cattin (administrateur de la sécurité) et Lt col Thierry König (commandant du SIS) pour le service d'incendie et de secours (SIS)
- Centres 205, 700, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures
- Centres 880 et 890 : M. Denis Cattin (administrateur de la sécurité) pour l'organisation de protection civile des Montagnes neuchâtelaises (OPCMN)

Remarques générales

Au SEP, l'année 2018 a été l'année de la stabilisation après la fusion débutée en 2016. La dernière étape a consisté à regrouper divers

secteurs : la menuiserie avec le mobilier urbain, les places de jeux et le marquage routier, et la serrurerie avec la signalisation verticale, pour atteindre une masse critique et favoriser des synergies. Les deux derniers hivers peuvent être qualifiés de petits, cependant les heures supplémentaires ne sont pas négligeables (9'600). En principe, elles doivent être reprises au plus près de la période durant laquelle elles ont été faites. En 2018, trois personnes aux fonctions-clés (voyer-chef, responsable du secteur vert et responsable du secteur mécanique) sont parties en retraite. Leurs remplaçants ont pris leurs marques et tout se passe bien. Le personnel est stable mais beaucoup de départs en retraite sont à prévoir durant les prochaines années.

Les économies faites en raison de l'hiver moins rigoureux que la moyenne et d'une année particulièrement sèche ont permis d'absorber les crédits supplémentaires sollicités pour effectuer de nombreux travaux d'entretien routier indispensables. Ces derniers ont débuté début avril et se sont poursuivis jusqu'au 20 novembre.

Au SIS, les charges sont maîtrisées malgré l'évolution des normes. La reconnaissance de l'Interassociation de Sauvetage (IAS), qui est nécessaire pour l'exploitation d'un service d'ambulances dans le canton, a été obtenue. Le nombre de missions est en augmentation.

Le problème de recrutement d'ambulanciers diplômés persiste, mais il a été décidé d'améliorer les conditions-cadre pour conserver les étudiants ambulanciers à l'issue de leur formation. Actuellement, sept personnes sont concernées.

A la Sécurité publique, l'année 2018 a été consacrée à la stabilisation de la situation, après la réforme initiée fin 2016, qui consistait d'une part en la création d'une brigade auxiliaire afin de permettre un meilleur déploiement sur le terrain, et, d'autre part, en l'externalisation des commandements de payer. La collaboration avec l'entreprise chargée de cette mission donne entière satisfaction.

205 – Forêts

Légère amélioration de CHF 10'000.- par rapport au budget, mais le marché du bois reste difficile.

700 – Administration des travaux publics

Rien de particulier à signaler.

708 – Service des espaces publics

Ce chapitre contient exclusivement les charges du personnel pour l'ensemble du service. Elles sont ensuite redistribuées sur chaque secteur. Dans la globalité, les chiffres correspondent à ceux du budget.

Le service a, en partie, besoin de personnes avec des formations spécifiques dont le recrutement est parfois difficile. Dans ce cadre, les astreintes nocturnes durant l'hiver peuvent s'avérer être un frein pour certains candidats, lorsque le secteur privé offre des salaires similaires, voire supérieurs, sans obligation de piquet.

710 – Voirie - frais d'entretien

La différence par rapport au budget est essentiellement due aux frais de personnel, dont l'imputation entre les centres financiers du service s'est effectuée différemment. Une réflexion initiée pour améliorer la précision des imputations est en cours.

En ce qui concerne le mobilier urbain, l'acquisition est imputée au SEP s'il s'agit d'un remplacement, par le biais des investissements lorsque le montant dépasse CHF 10'000.-. En revanche, s'il s'agit de nouveau matériel dans le cadre d'un projet, l'achat est imputé au SUE.

Le Conseil communal a accordé un crédit supplémentaire de CHF 100'000.- pour le marquage des passages pour piétons en masse plastique à deux composants, exécuté par une entreprise externe.

106 passages ont été réalisés avec cette nouvelle technique, sur les 530 que compte la ville. Les bandes réalisées glissent moins que la peinture et évacuent bien l'eau grâce aux motifs rugueux. Si le produit utilisé est plus cher que de la peinture, les marquages durent en revanche beaucoup plus longtemps. Les collaborateurs affectés au marquage peuvent se consacrer au renouvellement du reste du marquage plus tôt dans la saison et la sécurité des piétons est sensiblement améliorée en fin d'hiver et au printemps puisque les passages pour piétons restent parfaitement visibles. Sur la base de ce constat positif, il a été décidé de pérenniser l'utilisation de la masse plastique et une équipe du SEP a été formée à cette technique, afin d'éviter de devoir mandater une entreprise externe.

Le budget prévu au 31440010, entretien bâtiments, n'était pas suffisant et devra certainement être augmenté ces prochaines années, puisque le centre d'entretien des travaux publics (CTP) atteint, à 25 ans, un âge où les réfections se multiplient. On constate notamment des problèmes avec la toiture.

Le compte 36360010 représente les subventions en nature aux organisations privées, qui sont gratuites pour les associations les sollicitant, mais doivent être valorisées, puisque la TVA doit être payée sur ces montants.

711 – Enlèvement de la neige

Il n'y a pas de frais de personnel sous cette rubrique car ils sont imputés sur les comptes de chaque secteur et les dépenses de carburant figurent globalement au chapitre 715.

Les coûts sont influencés par la qualité de la neige et le nombre d'épisodes neigeux, plutôt que par la quantité de neige cumulée sur l'hiver. A noter que l'enlèvement de la neige est imputé par année civile et qu'il s'agit donc des frais de deux "demi-hivers", la fin de 2017-2018 et le début de 2018-2019. Avec l'augmentation du trafic routier et les différentes exigences actuelles, il est important de faire évoluer les procédures de déneigement

et d'évacuation. La neige est ainsi plus souvent évacuée de nuit, entre 22h00 et 06h00. Cette évolution permet de réduire les perturbations du trafic aux heures de pointe, en particulier aux abords du stand de tir lorsque les camions manœuvrent pour décharger la neige et de maîtriser les coûts puisque les camions traversent la ville sans être gênés par le trafic.

715 – Service des ateliers

Les frais d'entretien des machines, véhicules, etc. dépassent le budget prévu. Par principe, les véhicules devraient être changés dès que les charges d'entretien sont plus élevées que la charge d'amortissement. Il n'est cependant pas toujours possible de prévoir des réparations importantes et soudaines, en particulier pour les véhicules les plus âgés.

Dans le compte 31300000 se trouve l'abonnement pour la géolocalisation des véhicules. 34 en sont équipés sur les 160 du parc du service. Depuis 2016, ce système permet notamment de répondre aux réclamations de la population quant aux passages des tournées ou de dégager la responsabilité de nos véhicules lors de dégâts à des tiers, notamment en période hivernale. Cette technologie est déjà installée sur les saleuses, depuis 2008, et permet également d'améliorer l'efficacité des processus de travail du service.

725 – Déchets des personnes physiques

Selon la loi cantonale sur les déchets et la réglementation communale, le financement des déchets des ménages est assuré par une part d'impôts (20 % des coûts après réduction de certaines recettes), de la ristourne de la taxe aux sacs et de la taxe de base des ménages. Globalement, les chiffres sont au même niveau que les comptes 2017. Selon le budget, il était prévu de prélever CHF 280'000.- à la réserve et finalement CHF 6'314.- ont pu être versés. La gestion des déchets est bonne et ne peut guère être plus optimisée. Actuellement, le taux d'incivilités global dans le domaine des déchets est d'environ 5 %. Cependant, en 2018, le

nettoyage des écopoints, le lundi matin dès 4h30 et les lendemains de jours fériés, a été introduit afin de pallier l'accroissement de dépôts généralement constatés en fin de semaine.

726 – Déchets des entreprises

Les charges sont stables par rapport à 2017. Dès 2019, la libéralisation du marché pour les entreprises de plus de 250 EPT entrera en force. Celles qui sont connues ont été averties qu'elles sortaient du monopole et devaient trouver des solutions de prise en charge sur le marché. Le SEP a néanmoins proposé de poursuivre ces prestations, au prix du marché, ce qui a été accepté par la majorité des sociétés concernées. Les entreprises qui font partie d'un groupe qui totalise plus de 250 EPT peuvent faire la demande de sortie du monopole, si elles prouvent qu'elles ont un système de collecte des déchets global au niveau du groupe.

Dans un cas comme dans l'autre, ces entreprises ne sont plus soumises à la taxe de base de CHF 28.- par emploi. Cette perte de recettes devra nécessairement être répercutée, puisque les déchets des entreprises doivent être autofinancés. Des réflexions sont menées par le SEP sur une adaptation de la manière de collecter les déchets des entreprises, afin de limiter cette répercussion. Toutefois, si la taxe de base devait dépasser CHF 30.- par emploi, le Conseil général devrait être saisi.

727 – Déchetterie intercommunale

Les charges sont inférieures aux comptes 2017 et au budget 2018, ce qui est réjouissant, malgré le prix de reprise du carton qui s'est effondré. Les collaborateurs de la déchetterie ont une tâche très exigeante, puisqu'ils sont les garants d'une bonne qualité des déchets pris en charge, ce qui peut avoir une influence financière sensible. Le nouveau compacteur à déchets a également permis d'améliorer l'efficacité des transports.

730 – Service des espaces verts

Suite à la fusion, les collaborateurs travaillent également au déneigement. La nouvelle réorganisation des tâches donne satisfaction.

735 – Centre horticole

Les écrans thermiques des serres ont tous été remplacés.

740 – Cimetière et centre funéraire

La situation est stable. Toutefois, il apparaît que la population évolue dans sa relation aux coûts causés par le décès d'un proche. En effet, on constate que la tombe collective est de plus en plus utilisée et que le nombre de concessions est en net recul.

En raison des bonnes conditions atmosphériques, le massif IV, situé au nord-est du cimetière, a pu être désaffecté en une année au lieu des trois à quatre initialement prévues. Il est envisagé de réaménager ce massif en prairie fleurie avec des arbres au pied desquels 24 urnes seront déposées. Cette nouvelle organisation, répondant à une demande, induira une baisse des coûts d'entretien puisque la prairie ne sera fauchée que deux fois par année.

Le projet de changement du four crématoire est en cours. Un bureau spécialisé s'occupera d'établir l'appel d'offres

860 – Sécurité publique

Les charges du personnel sont inférieures au budget, car les processus de remplacement sont complexes. En effet, la conjonction des contraintes de ces postes (par exemple, le service de piquet hivernal) et des exigences croissantes, avec l'évolution des missions des agents conduit à un nombre relativement restreint de postulations pertinentes. Une étude est en cours pour trouver des pistes d'amélioration.

Malgré une augmentation de 26 % du nombre d'amendes émises (27'000 en 2018), les recettes ne correspondent pas aux prévisions budgétaires. Une analyse a été établie afin de comprendre les raisons des différences. D'abord, le manque de personnel décrit, ci-dessus, induit un manque de rentrées de plus de CHF 260'000.-. Ensuite, si la nouvelle brigade auxiliaire remplit bien son rôle de contrôle du stationnement, la brigade d'intervention est appelée à remplir des missions de plus en plus variées, en subsidiarité de la police neuchâteloise. Ces tâches sont importantes du point de vue sécuritaire global, mais rarement génératrices d'amendes. De plus, les infractions plus graves, gérées par amendes tarifées, nécessitent l'établissement de rapports chronophages. L'état-major du service reste attentif à cette évolution, de manière à ce que la Ville puisse fixer ses priorités dans le domaine et ne pas simplement subir l'évolution de la répartition des tâches avec la police.

870 – Défense incendie régional

Rien de particulier à signaler.

871 – Service ambulancier

Les charges augmentent par rapport aux comptes 2017, mais le budget est tenu. Les pertes sur débiteurs sont encore en augmentation, même si toutes les mesures du ressort du Conseil communal ont été prises pour les limiter.

876 – Service du feu

Les charges sont légèrement supérieures aux comptes 2017, mais inférieures au budget 2018.

877 – Service de sauvetage

Ce compte correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871.

878 – Service routier / hydrocarbures

Les missions de secours sont effectuées sur l'ensemble du canton, sous la supervision du commandant du SISMN, qui agit comme commandant des missions de secours.

880 - 890 - Protection civile – détachement catastrophe

Rien de particulier à signaler, le montant de la contribution reste inchangé à CHF 14.- par habitant.

La réforme cantonale déploie ses effets. L'OPCMN s'est réduit d'un EPT. La situation qui était déjà effective, depuis fin 2016, a induit une révision des fonctions. La fusion des trois régions du Littoral au 1^{er} janvier 2019 entraîne également la suppression d'un EPT.

902 – Services industriels

La grande différence est due à la réévaluation des actions Viteos. Le dividende a été budgété à 4 % alors que celui versé s'élève à 6 %.

Au niveau de l'éclairage public, le remplacement des ampoules par des LED se poursuit, avec une réduction constante de la consommation ces dernières années.

911 – Eaux - réseau

Rien de particulier à signaler, les charges sont maîtrisées et autofinancées.

Le rapporteur de la sous-commission
Christophe Ummel